

## REGLEMENT DANSE EN CONFINEMENT

Notre Association Le laboratoire d'Art Contemporain – [www.lelac.co](http://www.lelac.co) – a créé un espace en ligne de création et d'information intitulé « art & confinement » dont un espace « Danse en confinement » <https://www.lelac.co/onlinespace> . Il propose aux chorégraphes / danseurs / danseuses d'envoyer une création chorégraphique filmée, ou une création pluridisciplinaire mais en relation avec la danse, destinée à être publiée avec les informations concernant l'auteur de l'œuvre. Chacun se verra attribué un numéro d'ordre qui pourra peut-être lui faire gagner 300 € par tirage au sort au titre d'aide à la création.

Les fichiers, s'ils ne sont pas trop lourds, peuvent être envoyés par e-mail à [artconfine@gmail.com](mailto:artconfine@gmail.com) ou par <https://wetransfer.com/> et devront pouvoir s'ouvrir simplement pour être publiés, ou devront sinon nous être mis en ligne sur *YouTube* ou *vimeo*. Chaque vidéo que nous recevrons sera visionnée. Si elle est sélectionnée, elle sera mise en ligne sur « art & confinement » dans l'espace « Danse en confinement » et un numéro d'ordre lui sera attribué, que la vidéo soit publiée ou pas, elle participera au tirage au sort. Pas de durée mini maxi pour les vidéos.

Le L.A.C. – Laboratoire d'Art Contemporain – se réserve toutefois le droit d'accepter ou de refuser une vidéo sans motif, qui dans ce cas ne participera pas au tirage au sort. Une vidéo pour être enregistrée pour concourir mais ne pas être diffusée.

Chaque participant devra être membre de l'association (valable un an) au tarif préférentiel de 20 € (au lieu de 50 €) en réglant sa cotisation ici : <https://www.lelac.co/faire-un-don-07> (Paiement sécurisé via HelloAsso). L'inscription sera valable après réception du règlement de l'adhésion.

Un tirage au sort aura lieu au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Un seul numéro d'ordre sera tiré au sort, et le gagnant recevra soit une somme de trois cent Euros (300 €) qui sera considérée comme une aide à la création destinée au chorégraphe ou à l'ensemble de celles et ceux qui ont participé à cette création, soit une invitation pour notre prochaine résidence dans le cadre du festival d'Avignon, en partenariat avec La Manufacture d'Avignon. Si l'invitation est impossible à cette résidence qu'aura choisi le gagnant, la somme de 300 € lui sera alors versée, ou à une Compagnie avec l'autorisation du chorégraphe.

Chaque participant devra nous envoyer par e-mail ses coordonnées : Nom, prénom, adresse, e-mail et téléphone en même temps que sa vidéo. Dans son e-mail, le participant devra rédiger ou recopier cette phrase :

*« Bon et accord pour la parution de la vidéo que j'envoie à <https://www.lelac.co/onlinespace> Je reconnais être l'auteur de cette vidéo et de la création qui en fait l'objet, et reconnais être d'accord avec les conditions de participation pour cette publication dont j'ai pris connaissance. Je confirme que les autres personnes présentes sur cette vidéo ont été prévenues de cette parution, qu'elles sont d'accord pour y figurer et que je suis seul.e responsable à leur égard en ce qui concerne leur participation, ainsi que pour leurs droits, ceux droits d'auteurs et compositeurs concernant les musiques ou les textes ou d'autres droits en rapport avec l'œuvre envoyée.*

Mentionner ensuite votre nom et prénom.

Pour tous renseignements c'est ici : <https://www.lelac.co/contact-08>

Fait à paris le 30 mars 2020

Patrice Guigue Dansin

Président du L.A.C.